



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 19/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour la réfection de la canalisation principale des eaux usées des Jordils.

Délégué municipal

M. Christian DUGON

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'ensemble de l'évacuation des eaux usées (EU) de la commune d'Arzier-Le Muids est raccordé au réseau exploité par l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte).

Le collecteur principal des EU du village d'Arzier-Le Muids est situé à 115 mètres en aval du carrefour de la route cantonale traversant le village de Le Muids.

Ce collecteur revêt donc une importance majeure dans le système d'évacuation des eaux communales, car il constitue le dernier tronçon avant de se raccorder au réseau de l'APEC.

Ce collecteur en béton a été construit en 1972. Il est donc relativement ancien et il n'est dès lors pas étonnant que certains défauts dus à son âge apparaissent. Le matériau dont il est constitué n'est par ailleurs plus aux normes d'étanchéité actuelles.

En décembre 2016 et au printemps 2021, ce collecteur s'est obstrué et mis en charge. Les EU ont soulevé le couvercle de l'une des chambres de visite et se sont déversées dans le ruisseau du Bix situé en contrebas, engendrant une pollution du cours d'eau. Cette situation est appelée à se reproduire si des travaux ne sont pas entrepris rapidement.

L'objectif de ces travaux est de réhabiliter ce collecteur afin de diminuer très fortement les risques de mise en charge et de le mettre aux normes d'étanchéité actuellement en vigueur. Ces travaux prolongeront de façon significative sa durée de vie.

2. Descriptif

Voir plan-projet N° 1684/1 en annexe.

2.1 Situation actuelle

Suite au dernier incident du printemps 2021, le collecteur a été curé et inspecté par une caméra afin d'identifier la cause de ce problème. Ce sont probablement des pénétrations de racines au niveau de certains assemblages des tuyaux qui ont créé une obstruction, retenant les éléments les plus solides se trouvant dans les EU.

Ce contrôle par caméra a été réalisé sur une longueur d'un peu plus de 350 mètres, p le long de la Route cantonale (RC) y compris en amont de la mise en charge, afin d'avoir une bonne vision d'ensemble de l'état de ce collecteur. Côté amont du secteur, sur les tronçons 5-6-7-8-9-10, l'état général est satisfaisant compte tenu de l'âge du collecteur. Quelques pénétrations de racines de faible importance sont constatées. Sur le tronçon 9-10, croisant la RC, des dépôts sur le radier sont constatés. Ceux-ci devront être curés avant la réhabilitation. Sur la partie aval 11-12-13, le collecteur est également dans un état satisfaisant.

Le tronçon le plus problématique est le tronçon 10-11. On y observe des pénétrations de racines importantes. Ce sont vraisemblablement celles-ci qui ont obstruées le collecteur lors de l'événement du printemps 2021. Le passage caméra dans ce secteur ne permet pas de définir avec certitude la cause de la retenue d'eau, mais il est très probable qu'il s'agisse d'une racine au radier du collecteur.

2.2 Situation projetée

Le contrôle TV a permis de constater qu'il n'y a pas de défaut structurel du collecteur nécessitant une reconstruction. Tout au plus une réparation ponctuelle pourrait être nécessaire sur le tronçon 10-11.

Le projet prévoit donc le chemisage du collecteur sur le tronçon 5-13 au moyen d'une gaine. Ce procédé sans ouverture de fouilles est bien adapté à la situation, tout particulièrement en zone forestière (tronçons 5-6-7). Il évite des volumes de terrassement et des transports de matériaux et se révèle à cet égard écologique et économique. Il est à relever que le PGEE (Plan général de l'Evacuation des Eaux) communal, approuvé il y a quelques années par les instances cantonales compétentes, indique que le collecteur est suffisamment dimensionné pour les années à venir, compte tenu d'un état de séparatif complet du bassin versant concerné. Le procédé de réhabilitation par chemisage est donc tout à fait adapté. La principale difficulté lors de la réalisation des travaux sera la déviation des EU pendant le chemisage. Pour ce faire, des by-pass seront mis en place au fur et à mesure de l'exécution des tronçons.

Hormis la réparation ponctuelle du tronçon 10-11, il a été constaté que plusieurs chambres de visite comportaient des défauts d'origines diverses : défauts d'étanchéité des anneaux, anneaux trop petits pour accéder dans la chambre pour l'entretien, couvercles cassés, trous dans les parois, etc. L'occasion de ce chantier sera saisie pour remettre en état ces ouvrages. Ainsi, l'ensemble des ouvrages du tronçon considéré sera remis en conformité.

3. Finalement

Ce projet permet de réfectionner et de renouveler un tronçon de collecteur EU communal de grande importance. Les travaux projetés permettront d'interrompre la progression des défauts constatés et de prolonger la durée de vie de ces ouvrages sans ouverture de fouilles. Les risques de mise en charge et de pollution du ruisseau seront ainsi très fortement diminués.

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans ce secteur.

4. Détails des coûts du projet

A	Travaux de curage et de contrôle TV préliminaires	CHF	3'000.00
B	Travaux de chemisage	CHF	64'500.00
C	Travaux de génie civil	CHF	19'000.00
D	Permis de fouilles (DGMR)	CHF	500.00
E	Remise en état des parcelles	CHF	1'500.-
F	Honoraires pour études et surveillance des travaux	CHF	13'000.00
	Total intermédiaire HTVA	CHF	101'500.00
	TVA 7.7%	CHF	7'815.50
	Sous-total TTC	CHF	109'315.50
	Arrondi	CHF	684.50
	Total TTC	CHF	110'000.00

5. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 4'235.-- par an.

6. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 19/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour la réfection du collecteur principal des EU des Jordils

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

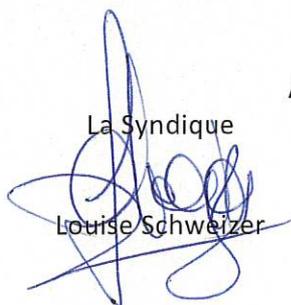
Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 19/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour la réfection du collecteur principal des EU des Jordils.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.
3. d'amortir cet objets sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz

